Equipement de protection

Le Conseil Départemental va recevoir très prochainement des visières de protection. Cet équipement a été acheté par le Conseil National de l'Ordre.

Pour des questions de coût et de délai d'acheminement postal, il ne nous est pas possible de vous les adresser directement. Nous sommes en train d'élaborer un système de distribution dans des cabinets de kinésithérapie, répartis sur le territoire départemental.

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent bénéficier de cet équipement doivent en faire la demande par mail, à l'adresse <u>cdomk26@orange.fr</u>, afin que nous puissions organiser la distribution. Une seule visière par personne pourra être retirée.

Afin de gérer au plus vite cette distribution, nous vous demandons de vous inscrire <u>d'ici la fin de la présente semaine</u>, ce dont nous vous remercions.

Pour le CDOMK 26

Jacques Liabeuf

Président